



Les effets quantifiés d'une hausse de la TVA

STÉPHANE RINKIN
ALINE CHARDON*

*Quels sont les impacts
pour les opérateurs
économiques
d'une hausse de la taxe.
Et quelles opportunités
peut-on en tirer?*

Les budgets des Etats ayant été très fortement impactés par la crise économique et financière, un grand nombre de gouvernements ont ainsi instauré diverses mesures pour limiter leurs déficits, et l'augmentation des taux de TVA s'est avérée être une solution particulièrement attrayante.

En effet, contrairement à l'effet qu'aurait une augmentation de l'impôt sur les sociétés, la hausse des taux de TVA augmente significativement les ressources des Etats, sans pour autant décourager l'investissement dans la mesure où la charge finale de TVA est supportée par le consommateur. C'est ainsi que sur les années 2010 et 2011, les taux de TVA ont augmenté au Portugal, en Grèce, en Espagne, en Finlande, en Roumanie, en Pologne, en Slovaquie et en Italie. Et vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'en Suisse, depuis le 1er janvier 2011, le taux standard de TVA est passé à 7,6% à 8%. Par ailleurs d'autres projets d'augmentation de taux sont actuellement en discussion.

Cependant, l'inconvénient majeur habituellement soulevé par les opposants à ces hausses de taux réside dans l'impact négatif que l'augmentation du taux de TVA

peut avoir sur la consommation des ménages (notamment les moins aisés) en augmentant le prix final payé par ceux-ci.

Par ailleurs, ces récentes hausses des taux de TVA peuvent également constituer une source de problèmes quotidiennes non négligeables pour les opérateurs économiques dans la mesure où ils doivent faire application du bon taux de TVA et procéder à divers changements dans leur système comptable et dans leur processus de facturation.

L'application temporelle du nouveau taux de TVA: que de complexité

L'augmentation des taux de TVA implique d'une part l'augmentation de la TVA due en raison du chiffre d'affaires et d'autre part l'augmentation de l'impôt préalable (TVA déductible) sur les charges supportées.

Si de premier abord le seul impact pratique semble consister à changer le taux de TVA sur des factures, ce n'est malheureusement pas tout ! Encore faut-il en effet déterminer quel taux doit être appliqué ; il s'agit autrement dit de savoir à quel moment naît la créance fiscale dans la mesure où c'est cet événement qui en principe permet de déterminer le taux de TVA applicable.

En Suisse si la naissance de la créance fiscale intervient généralement au moment de la facturation il en est en principe différemment dans l'Union européenne. De manière générale, dans l'Union européenne, le fait générateur de l'impôt intervient au moment où la livraison de biens ou la prestation de services est rendue.

Il existe cependant un grand nombre d'exceptions à cette règle notamment pour les livraisons de biens ou prestations de services continues, pour les paiements anticipés ou pour les opérations transfrontalières.

Par ailleurs, les Etats membres disposent d'une certaine marge de manœuvre et peuvent fixer des ajustements pour la détermination du fait générateur (prévoir par exemple que la TVA devient exigible lors de l'encaissement du prix ou dans un délai déterminé à compter de la date du fait générateur). En outre, depuis 2010 de nouvelles règles ont été instaurées dans l'Union européenne pour les prestations de services fournies entre assujettis (B2B) dans la mesure où l'exigibilité de la TVA est généralement transférée au client, qui doit l'auto-liquider (en Suisse cela correspond aux APSE).

Les changements nécessaires à apporter au système de comptabilité et de facturation

Les opérateurs économiques doivent en outre s'assurer que ces changements de taux sont bien pris en compte dans leur système de comptabilité. L'essentiel étant de paramétrer correctement dans les documents comptables le taux de TVA pour les achats et les ventes et de vérifier la bonne transmission de cette information dans les décomptes TVA. Par ailleurs, pour les notes de crédit, si en principe, c'est le même taux de TVA que celui de la facture initiale qui doit être mentionné sur la note de crédit, dans l'hypothèse où le taux a augmenté, cela pourrait conduire à



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Medienart: Print
Medientyp: Publikumszeitschriften
Auflage: 10'000
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 660.3
Abo-Nr.: 660003
Seite: 2
Fläche: 33'122 mm²

une perte qui n'aurait pas lieu d'être, notamment dans le domaine de la distribution quand les marchandises vendues sous garantie sont rendues.

Quelles opportunités pour les acteurs économiques?

Même si à première vue, un changement de taux de TVA peut apparaître dès lors comme une lourde charge administrative pour les sociétés, ce changement peut également permettre d'optimiser leurs situations.

Ainsi, une opération effectuée pendant la période d'application du nouveau taux de TVA peut tout de même, sous certaines conditions, bénéficier de l'ancien taux plus bas en appliquant les règles liées au fait générateur. Il peut

s'agir, dans une certaine mesure, d'une véritable opportunité pour les entreprises qui ne disposent que d'un droit partiel à la récupération de la TVA telles que les compagnies d'assurance, les hôpitaux ou les banques. Une rigoureuse et adéquate application de la législation en vigueur au niveau de l'augmentation des taux mérite donc bien Toute Votre Attention!

_____ * PwC Genève

**LA HAUSSE DES TAUX
DE TVA AUGMENTE
SIGNIFICATIVEMENT LES
RESSOURCES DES ÉTATS.
SANS DÉCOURAGER
L'INVESTISSEMENT.**